

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la commission
Henry-Francois Gautrin, vice président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Margareta Jeric

Introduction

Le mode de scrutin est la façon démocratique de traduire le désir des citoyens en nombre de sièges en chambre. Il existe dans les pays démocratiques du monde entier une pluralité modes de scrutin. Au Québec et au Canada le mode de scrutin utilisé est appelé Uninominal à un tours (UM1T) ou scrutin de type britannique. Cependant, ce type de scrutin s'est montré très dis fonctionnel lorsqu'il s'agit de traduire le désir du peuple en siège pour plusieurs raisons dont il sera sujet plus loin dans cette analyse.

Problèmes

En tout premier lieu, le scrutin de type britannique n'est pas un système qui traduit proportionnellement le vote du peuple en siège. Pour qu'un candidat gagne, il ne lui suffit que de remporter un vote de plus que son adversaire qui occupe le deuxième rang. Dans la plus part des cas, le candidat qui accède à la chambre dans un tel système ne recueille même pas la moitié des votes. Dans un tel cas, le député aura la tâche de représenter un comté dans lequel il aura été élu par la minorité des électeurs. Voilà la une première distorsion du système uninominal à un tours.

Dans un deuxième temps, ce système limite le contrôle du pouvoir entre les mains de deux partis. Par exemple, un parti qui recueille 15% du vote populaire repartit un peu dans tous les comtés, ne sera jamais représenté en chambre. La majorité de la population vote pour un ou l'autre parti qui mène la scène politique. Cependant, souvent les petits partis

qui réussissent à recueillir un pourcentage assez remarquable au niveau du vote populaire dans toute la province défendent une certaine minorité qui ne sera alors jamais représentée. Dans une telle situation, lorsque le candidat qui reçoit le plus de vote a remporté par la majorité des votes dans un comté, les autres votes ne valent plus rien ce qui oblige parfois l'électeur sachant que son député n'aura jamais de chance d'être élu, d'élire un des deux principaux candidats qui se rapproche le plus de ses demandes en tant que citoyen.

Troisièmement, le Premier ministre n'est pas élu au suffrage universel. Le Premier ministre est le chef du parti qui aura recueilli le plus de sièges au parlement. Cela peut encore une fois faire beaucoup de tort au système démocratique. Premièrement, car il n'est pas élu et donc on peut soupçonner sa légitimité. Deuxièmement, on ne sait pas si l'électeur choisit le député en fonction de la compétence du député ou s'il choisit le député en fonction du Premier ministre. Par exemple, une personne qui trouve le député du parti A plus compétent que le député du parti B se voit perturbé par le fait que le député du parti B représente le parti du Premier ministre que cet électeur voudrait voir au pouvoir. Dans ce cas, au lieu de choisir le député de son choix, l'électeur pourrait se sentir obligé de choisir le député en fonction du Premier ministre.

Quatrièmement, le manque de date fixe des élections donne trop de pouvoir au parti au pouvoir qui peut jouer sur les moments faibles de l'opposition (lorsque cette dernière est le moins organisée) pour déclencher les élections et se faire réélire.

Solutions proposées

Dans un premier temps, il est absurde d croire que le système de type britannique est un système qui représente la démocratie. Il faudrait trouver un système qui aura comme fonction de transmettre le plus proportionnellement possible le vote populaire en chambre tout en prenant en considération les particularités géographiques du Québec.

En tout premier lieu le Premier ministre, tant québécois que Canadien, devrait être élu au suffrage universel à deux tours. Le deuxième tour n'est pas nécessaire si un candidat réussit à obtenir la majorité absolue des voix. Sinon, un deuxième tour est absolument nécessaire car dans la plupart des cas la différence dans le % du vote populaire qu'obtiennent les candidats est minime. Dans ce cas là on prend les deux meilleurs candidats et on demande à l'ensemble de la population de choisir entre les deux même si aucun des deux n'est leur candidat de premier choix. De cette manière, même si la personne n'a pas voté au premier tour pour aucun des deux candidats elle peut quand même choisir le meilleur des deux qui se présentent au deuxième tour.

Pour ce qui s'agit du choix de députés, je crois que le meilleur modèle à suivre serait le modèle du système de représentation proportionnelle personnalisée. Ce modèle est un mélange du système uninominal à un tours et d'un système proportionnel. On utilise le système proportionnel pour venir corriger les failles du système uninominal à un tours par exemple, tout en respectant le choix de chaque circonscription, le vote populaire de toute la province est pris en compte et si par exemple au niveau national, un parti

recueille 10% du vote populaire, on va s'arranger qu'en fin de compte ce 10% se retrouve dans le parlement. Dans un premier temps, chacune des 125 circonscriptions choisit son propre député. Cependant, sachant que si on s'arrêtait là, le vote populaire est loin d'être satisfait. Pour cela, il y a un second vote dans lequel on choisit le parti qu'on voudrait voir au niveau national. 75 autres sièges devront être rajoutés au parlement pour accueillir ces nouveaux députés. Ces sièges seront distribués proportionnellement pour qu'en fin de compte le vote populaire soit respecté. Par exemple, si un parti reçoit 10% du vote populaire mais réussit à recueillir que 5% au niveau du vote majoritaire uninominal à un tours, on va faire en sorte que le nombre des 75 sièges distribué à ce parti fait en sorte qu'en fin de compte ce parti possède 10% des sièges.

Les député au niveau national devraient être choisis selon le principe des listes ouvertes. Selon ses dernières, l'électeur choisit l'ordre des candidats au sein d'un parti. De cette manière si par exemple un parti se voit distribuer 5 sièges des 75 sièges additionnels, les cinq députés qui se verront distribuer ces sièges seront choisis par la population.

Cependant, un tel système démocratique contient certaines failles lorsque chaque siège compte. Par exemple, Devrait t'on permettre à un parti qui détient 1% de votes d'obtenir 1% des sièges. Personnellement, je suis contre ce fait car même si cela nuit au principe de la démocratie, il n'en reste moins que cela nuit au bon fonctionnement du système. Ces petits partis pourraient faire du chantage aux gros partis lors d'une prise de décisions majeures. Cette situation nous montre qu'en réalité, ces petits partis auraient beaucoup plus de pouvoir qu'il en devait avoir. Il est aussi important de souligner que dans la

plupart des cas ces petits partis sont des partis radicaux qui menacent la démocratie. Il est alors très important de déterminer un seuil de représentativité. D'après moi ce seuil devrait se situer autour de 6%, pas moins et pas plus car il faut tout de même représenter la minorité éparpillée dans la province que ce parti pourrait représenter.

Perspectives de réformes autres que les modes de scrutin

Il existe de nombreuses autres réformes qui devraient être envisagées.

Dans un premier temps, les élections à date fixe sont primordiales. Elles assurent la stabilité, une égalité entre les partis et une prévention de manipulations de la part des dirigeants au pouvoir.

Dans un deuxième temps, le nombre de mandats devraient être limité pour ne pas encourager l'abus du pouvoir qui aveugle certains politiciens qui occupent une fonction pendant trop longtemps. Le nombre de mandats devraient être limité au 2. Chaque mandant ne devrait pas durer plus que 5 ans

Dans un troisième temps, la ligne de parti devrait être supprimée. Les députés sont élus par la population pour représenter cette population et ont le devoir de critiquer et de s'opposer à une décision prise par un parti même si ce dernier est le leur.

L'initiative publique devra aussi être envisagée. Permettre à la population, par voie de référendum de prendre part plus activement aux processus de décisions.

Conclusion

Pour conclure, il est à souligner que déterminer un mode de scrutin idéal n'est pas chose facile car en réalité, il n'existe pas de mode de scrutin idéal qui plaira à tout le monde. Cependant, il est clair que les choses doivent changer car présentement nous vivons dans un système qui se dit démocratique, mais qui en réalité est loin de là. C'est pour cela que chacun de nous devra prendre le temps pour arriver à un mode de scrutin modèle. Mis, n'oublions pas que le mode de scrutin n'est qu'une modalité qui sert à traduire la volonté du peuple en sièges.

BIBLIOGRAPHIE

Notes de cours

CHENIER, Jean-Felix, Cours de politique 940: Vie politique, Collège Jean-de Brébeuf, hiver 2002.

Textes distribués en classe

CHENIER, Jean-Félix et André LAROCQUE, *La situation actuelle: un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen*, Collège Jean-de Brébeuf, Montral, hiver 2002.

CHENIER, Jean-Félix et André LAROCQUE, *Le système mixte allemand ou encore, la représentation proportionnelle personnalisée*, Collège Jean-de Brébeuf, Montral, hiver 2002.

Sites Web

Mouvement Démocratie Nouvelle, *Modes de scrutins*, Page consultée le 16 avril 2002.
Adresse URL: www.démocratie-nouvelle.qc.ca.

Délégation du Sénat pour l'Union Européenne, *Faut-il modifier le mode de scrutin pour les élections européennes*. Page consultée le 15 avril 2002.
Adresse URL: <http://www.senat.fr/rap/r96-123/r96-123.html>

La politique.com, *Les modes de scrutin*. Page consultée le 15 avril 2002.
Adresse URL: <http://www.lapolitique.com/elections/scrutins/majoritaire.cfm>